



**REGLEMENT PARTICULIER**

**COURSE NATIONNALE**

**ENDURANCE TT QUAD**

**2 et 3 juin 2018 à QUINCEY**



## Article 1 :

Le Club Bourgogne Quad 21, affilié FFM sous le N° C3470 et DLO organise une endurance Quad qui se déroule au lieu et date suivante :

**Le 2 et 3 juin 2018 au lieu-dit en « Gibosse » 21700 PREMEAUX-PRISSEY**

Cette épreuve se dispute par équipe de 1 ou 2 pilote(s) et avec 1 Quad d'une cylindrée minimum de 250 cm<sup>3</sup> et 1000 cm<sup>3</sup> maximum. Elle est organisée conformément aux prescriptions du règlement national de la F.F.M aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur d'environ 2.1 km. La largeur de la piste sera de 6 à 12 mètres de large. L'épreuve est déclarée à la F.F.M en catégorie nationale.

L'endurance de Quad est une épreuve sur invitation.

Les droits d'engagement sont fixés à **120 euros** par machine. Les chèques devront être libellés au nom de Bourgogne Quad 21.

Ils devront être expédiés à l'adresse suivante :

**BOURGOGNE QUAD 21 – 16 rue du Moulin – 21700 QUINCEY**

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

Les engagements seront limités à 50 équipages.

Chaque pilote doit être en possession d'une licence F.F.M, NCO ou LJA2.

Les licences « une manifestation » sont autorisées. Elles devront être impérativement téléchargées auparavant sur le site de la FFM. Aucune licence ne sera délivrée sur place. Lors des vérifications administratives, les pilotes devront présenter un certificat médical de moins d'un an, une licence à la journée complétée et un chèque de 60 euros à l'ordre de la FFM. Les pilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

## **Article 2 : HORAIRES et ORGANISATION :**

### **Vendredi 1 juin 2018 :**

18h00 à 22h00 : Contrôles administratifs et techniques

### **Samedi 2 juin 2018 :**

8h00 à 10h00 : Contrôles administratifs et techniques

10h00 à 10h45 : Essais libres Quad

10h45 à 11h30 : *Démonstration SSV*

11h45 à 12h30 : Essais chronos Quad

12h30 à 14h00 : Pause repas

14h00 : 1<sup>ère</sup> manche de 1h Quad

15h15 à 16h00 : *Démonstration SSV*

16h15 : 2<sup>ème</sup> manche de 1h30 Quad

18h00 à 19h00 : *Démonstration SSV*

### **Dimanche 3 juin 2018 :**

8h45 : 3<sup>ème</sup> manche de 1h Quad

10h00 à 10h45 : *Démonstration SSV*

11h00 : 4<sup>ème</sup> manche de 1h30 Quad

12h30 à 14h00 : Pause repas

14h00 à 14h45 : *Démonstration SSV*

15h00 : 5<sup>ème</sup> manche de 1h Quad

16h30 : Remise des prix

## **Article 3 :**

L'épreuve d'endurance de Quads se courra par équipe de 1 ou 2 pilotes avec 1 Quad.

Le parcours : il sera d'environ 2.1 km constitué d'une partie piste et sous bois.

## **Article 4 : Transpondeur :**

Un seul transpondeur par équipe (par machine) sera remis contre un chèque de 200 €, lors de tout changement de pilote il devra obligatoirement procéder au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra

impérativement rentrer au stand sous les ordres de la direction de course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes.

### **Article 5 : Changement de pilote :**

Tout changement de pilote ne devra s'effectuer que dans les stands.

### **Article 6 : Les Quads :**

Ils devront porter impérativement 2 plaques une à l'arrière et une à l'avant, avec fond blanc numéro noir. La plaque arrière devra être installée sur la boucle arrière dans le sens de la largeur. Le montage devra être souple. Les dimensions des plaques devront être 28 cm de long et 23 cm de haut.

*Ils devront être équipés de nerfs-bars qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière. Tout quad devra être équipé **d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.***

Contrôle sonore : Conformément aux normes F.I.M il sera limité à 112 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne se verra pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

### **Article 7 : Les catégories :**

**Un classement scratch sera établi et un classement par catégorie :**

- Solo
- Duo
- Vétéran
- Catégorie féminine

### **Article 8 : Essais :**

Un tour de reconnaissance obligatoire sera effectué en convoi par tous les pilotes.

### **Article 9 : Départ :**

Les positions sur la grille seront définies par l'ordre des temps lors des essais chronos.

Toute intervention quelle qu'en soit la nature ne sera tolérée sur la grille de départ. Seuls les pilotes en dossard, la direction de course, et la presse auront accès à la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes. Le départ sera donné style Le Mans, les pilotes seront face à leur Quad un genou à terre coupe circuit à la main ; au signal du directeur de course, les pilotes rejoindront leur Quad, brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en route seul. Le démarrage à la poussette sera autorisé 30

secondes après le départ et sur ordre du directeur de Course. Le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier après ordre du Directeur de course.

### **Article 10 : Ravitaillement :**

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation. Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront moteur arrêté. Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

### **Article 11 : Arrivée :**

L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage, au drapeau à damiers. Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

### **Article 12 : Stands :**

Un extincteur de 6 kg sera obligatoire dans chaque stand, modèle agréé pour les feux hydrocarbure visible devant chaque stand. Seront admis dans les stands, les pilotes, 2 mécaniciens, un panneauteur, responsable d'équipe et 2 accompagnateurs. Les macarons d'accès seront remis lors des contrôles administratifs, ainsi que 2 vignettes véhicules, un accès stand, et l'autre pré parc. L'entrée des stands sera fermée au baissé du drapeau à damiers.

### **Article 13 : Réparations :**

Tous les Quads devront être présentés au contrôle technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Toutes réparations en dehors des stands entraîneront une pénalité, sauf bougie et chaîne et qui devront uniquement être faites par le pilote. En cas de panne le pilote pourra ramener son Quad en le poussant, ou ramener à pied le transpondeur à son équipier qui, lui, pourra repartir. Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition, matériel non fourni.

### **Article 14 : Classements :**

Le classement scratch sera établi à l'arrivée. A l'arrivée de chaque manche, la place donne le nombre de points. C'est l'équipe qui aura cumulée **le moins de points**, qui sera déclarée gagnante de l'endurance de Quad. En cas d'égalité, la place de la dernière manche départagera les équipes.

Classement	Points
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
...	...

#### **Points pour le scratch par manche :**

Tout pilote qui passera la ligne d'arrivée 15 minutes après le drapeau à damiers verra son dernier tour non compté. La course sera achevée à l'abaissement du drapeau sur l'équipage classé 1<sup>er</sup> le temps réglementaire

écoulé. Le directeur de course pourra moduler le temps de course pour raison de sécurité.

### **Article 15 : Sanctions :**

Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif :

- |   |  |
|---|--|
| • Casque ou équipement non conforme                         | départ refusé  |
| • Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db)       | 10 minutes   |
| • Usage d'une machine non vérifiée au technique             | disqualification   |
| • Fumer dans les stands                                     | disqualification   |
| • Véhicules non autorisés dans les stands                   | 30 minutes   |
| • Non utilisation du tapis environnemental                  | 1ère infraction : rappel<br>2ème infraction : 30 minutes           |
| • Vitesse excessive dans les stands                         | 1ère infraction : 30 minutes<br>2ème infraction : disqualification |
| • Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands    | disqualification   |
| • Non-respect du balisage de la piste ou des stands         | disqualification   |
| • Circuler sans casque (piste, emprise de la manifestation) | disqualification   |
| • Ravitailler moteur en marche ou pilote sur la machine     | disqualification   |
| • Réparation sur la piste contraire au règlement            | disqualification   |
| • Remorquage sur le circuit                                 | disqualification   |

### **Article 16 : Réclamations :**

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du code sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée. Réclamation qui devra être remise au directeur de course par écrit. En cas de démontage, une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause. Attention toutes réclamations ou contestations devront être faites au directeur de course qui lui seul sera apte à prendre les directives nécessaires et non l'organisation.

### **Article 17 : Assurance :**

Cet évènement est assuré selon les garanties prévues par les articles du code du sport R.331-18 à R.331-44.

### **Article 18 : Application du règlement :**

Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury conformément au règlement F.F.M. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la direction de course et reconnaissent comme seule Juridiction sportive le code sportif F.F.M.

### **Article 19 : Réserve :**

L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause.

### **Article 20 : Récompenses :**

1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> scratch: coupes 3 premiers de chaque catégorie.

### **Article 21 : Officiels :**

Directeur de course : BENNER Arnaud - Licence 139469

Commissaire technique : CHOLLET Fabrice - Licence 253037

Président Jury : BARNAY Didier - Licence 179273

Membres Jury : DOMICE Sandrine - Licence 271489

HOHNER Marino - Licence 187722

Chronométrage : DLO (Didier Long Organisation) - Licence 118417

BOURGOGNE QUAD 21

Le président M. MOUCHET Guillaume - Licence 316122